

PORTO-NOVO, 1^{er} 19 Juillet 1961.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

II) ECRETS DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

4) N N E E 1961 - 1^{er} N° 199 /PR.SGCM

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Loi N° 60-36 du 26 Novembre 1960 portant Constitution de la République du Dahomey ;

VU le Décret N° 381/PCM du 25 Décembre 1960 portant formation du Gouvernement de la République du Dahomey ;

VU le Décret N° 111/PR.CAB. du 15 Avril 1961 fixant les attributions des Membres du Gouvernement;

D É C R Ê T E :

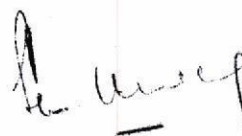
ARTICLE 1^{er}.-Mr. AROUNA Mama, Ministre des Affaires Intérieures et de la Défense est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères pendant l'absence de Mr. OKE ASSOGBA.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Pour le Président de la République absent
Le Vice-Président de la République;

AMPLIATIONS :

P.R.	15
S.G.C.M.	3
A.N.D.	1
Ministres	13
J.O.R.D.	1


S.M. APITHY